



Association des Résidents du lac Carillon

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ARC TENUE LE 25 OCTOBRE 1994
À 19H30 AU 2420, RUE LEMIEUX, QUÉBEC**

Étaient présents : Pierre Bédard
Denis Blanchette
Jean-Marc Charbonneau
Claire Huot
Serge Lachance
Carole Paré
Julie Trépanier

Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

1.° MOT DE BIENVENUE

Serge Lachance souhaite la bienvenue aux membres.

2.° PROCÉDURES DES RÉUNIONS DU C.A.

Sans toutefois brimer les gens dans leur droit de parole et dans le but d'avoir une réunion productive, Serge Lachance demande aux membres de parler à tour de rôle et de réduire leurs interventions à l'essentiel.

3.° LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 15 OCTOBRE 1994

Julie Trépanier propose l'adoption du compte rendu avec les modifications suggérées.

4.° LETTRES D'INFORMATIONS

a) aux résidents

Une lettre dans le but d'inciter les résidents à devenir membres de l'ARC sera acheminée dans les prochains jours. Cette lettre se veut une incitation à leur faire part des intérêts à devenir membres de l'ARC, des principaux dossiers dont le conseil d'administration se chargera de même que du coût de cotisation.

b) à la municipalité

Une lettre sera acheminée à monsieur Cossette, maire de St-Ubalde, pour lui faire part des changements au sein de l'Association, de la nouvelle adresse et pour solliciter une rencontre ou un entretien afin de lui faire part entre autres des préoccupations de l'ARC et des mandats qui lui sont confiés.

5.0 PLAN D'ACTION

a) discussion et orientation

Afin de se donner une ligne de conduite, Serge Lachance recommande que chacun des dossiers confiés aux membres soient rediscutés lors de réunions subséquentes. Bien que des échanges puissent se tenir pour obtenir certaines informations, aucune lettre ne devra être acheminée sans la signature du président.

b) répartition des tâches

Après un tour de table, il est convenu que plusieurs dossiers pourront être traités en même temps; ce qui n'empêche pas que des priorités pourront être établies. La liste qui suit est présentée en quatre (4) grands thèmes, à savoir : aménagement et lac, finances, secrétariat, présidence. Ces thèmes sont subdivisés et le nom du responsable y est indiqué :

AMÉNAGEMENT ET LAC

**** – Bateau à moteur**

Ce dossier est mis en attente et sera repris au printemps. Une pancarte sera placée à l'entrée de la marina afin d'interdire l'accès aux bateaux à moteur. Des discussions pourront entre temps être tenues avec le maire de St-Ubalde afin de savoir si des échanges ont eu lieu avec son collègue de Montauban.

C.H. – Coupe de bois

Claire Huot vérifiera auprès du ministère des Ressources naturelles (forêts) quelles sont les limites à observer sur les permis émis par le Ministère.

P.B. – Plan de développement

Pierre Bédard se chargera de la lecture des documents qui lui ont été remis et présentera un résumé lors de la prochaine rencontre. Une vérification portant sur le respect des normes contenues au bail en ce qui a trait au déboisement sera également effectuée.

– Sentiers

- C.P.**
- Piste d'hébertisme
 - Plage
 - Enlèvement des ordures

Ces trois (3) dossiers sont confiés à Carole Paré. Une visite des divers sentiers sera effectuée; un résumé de ses observations sera fait lors de la prochaine rencontre.

- D.B.
- Chemin public
 - Accès au lac l'hiver — feu

Denis Blanchette se chargera de ces deux (2) dossiers. Pour sa part, Serge Lachance communiquera avec le chef pompier de St-Raymond afin de connaître leur ligne de conduite ayant trait à l'accès aux lacs l'hiver en cas de feu.

- P.B.
- **Fapel**
Pierre Bédard fera lecture de la documentation qui lui est remise.

Finance

Il est résolu que les dossiers de comptabilité, finance, trésorerie soient confiés à Denis Blanchette et qu'un compte à la caisse populaire de St-Ubalde soit ouvert. Bien que deux (2) signatures soient requises, trois personnes seront habilitées à signer les chèques. Il s'agit de Denis Blanchette, Serge Lachance et Carole Paré. Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Les sommes suivantes, en paiement de cotisation, sont remises à Denis Blanchette :

- 70 \$ par Pierre Bédard, représentant du premier secteur;
- 30 \$ par Jean-Marc Charbonneau, représentant du deuxième secteur;
- 30 \$ par Carole Paré, représentante du troisième secteur;
- 10 \$ par Serge Lachance (cabane à sucre - C. Denis).

SECRETARIAT

Les dossiers relatifs au secrétariat du conseil d'administration, documentation et archives sont sous la responsabilité de Claire Huot. Julie Trépanier apportera sa collaboration à la préparation du journal de l'ARC.

PRÉSIDENCE

À titre de président, Serge Lachance est le seul porte-parole et signataire des lettres préparées pour l'ARC. Les dossiers d'incorporation, de commandite et de règlements généraux sont également sous sa responsabilité.

- **Devenir propriétaire**
Jean-Marc Charbonneau effectuera certaines démarches auprès du ministère des Ressources naturelles afin de connaître les diverses conditions qui permettraient aux résidants d'acquérir les terrains.
- **Grandir l'Association**
Ce dossier est mis en attente.

6.º AUTRES SUJETS

– Conseil d'administration

Afin de régulariser la présente situation, il est convenu, à l'unanimité, de nommer Julie Trépanier, membre du conseil d'administration à titre de secrétaire adjointe.

– **Logo et signature de l'ARC**

Il est convenu, à l'unanimité, d'accepter les logo et signature de l'Arc. Certains ajustements seront apportés par la déclaration de personne morale.

– **Vol et vandalisme**

Une liste des membres de l'ARC, avec le no de téléphone de même que l'identification de leurs voitures est remise à chacun des membres du c.a. Bien qu'il ne s'agisse pas là d'une méthode des plus efficaces; celle-ci permettra à tout le moins de rejoindre un «voisin» s'il y a bris ou présence inhabituelle.

Faire circuler le message à l'effet que les résidants sont solidaires et qu'ils exercent une surveillance réciproque demeure un bon moyen de dissuasion.

– **Prochaine rencontre du conseil d'administration**

La prochaine rencontre est fixée au 6 décembre 1994, à 19h00, au 2420, rue Lemieux, Québec.

7.° LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Claire Huot propose la levée de l'assemblée à 22h15.

Claire Huot